

Bulletin Officiel

Programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme

NOR : MENJ0202948X RLR : 554-6

MEN DJEP 6

NOTE DU 20-12-2002

Texte adressé aux préfètes et préfets de région , directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales de la jeunesse et des sports ; au directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ; aux directrices et directeurs des centres d'éducation populaire et de sport

Le rattachement de la jeunesse à l'éducation nationale offre, pour la première fois, la chance de concevoir et mener une politique globale de la jeunesse, considérée sous l'angle de la mission éducative de l'État. Comme vous le savez, j'ai fait de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme un chantier prioritaire de l'action du ministère.

J'ai demandé à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire d'élaborer des propositions, à l'attention des enfants et des jeunes gens dans les temps péri et extra-scolaires, avec les objectifs, les partenaires, les méthodes et les outils qui lui sont propres, en complémentarité du système scolaire.

Il s'agit, dans une approche globale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, d'initier des actions visant à éveiller et à stimuler la curiosité, le désir et le goût pour la culture de la langue et de l'écrit. L'environnement ludique dans lequel s'inscrivent ces actions, perçu comme non contraignant par les enfants et les jeunes gens, favorise l'acquisition et le développement de compétences et de savoirs qui, sans procéder directement des apprentissages fondamentaux, ni emprunter les mêmes voies, concourent cependant à leur réussite et à leur consolidation.

Depuis longtemps déjà, vous vous êtes investis dans la promotion de cette démarche et je vous en remercie. L'expérience que vous avez acquise est précieuse.

Grâce à vous, une première opération d'incitation à la lecture et à l'écriture dans les structures d'accueil collectif des enfants et des jeunes s'est déroulée, durant l'été 2002, dans vingt départements (instruction n° 742 du 25 juin 2002). Vous trouverez, en annexe 1, la liste de ces départements. Lors des réunions interrégionales des cadres des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, rectorats, inspections académiques), vous avez pu confronter les modalités de l'intervention des uns et des autres et réfléchir à un projet éducatif complet et cohérent dans le domaine de l'écrit.

Compte tenu du bilan positif de ces opérations, j'ai décidé de demander à l'ensemble des services déconcentrés chargés de la jeunesse de s'impliquer, en 2003, dans la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme en développant des actions d'incitation à la lecture et à l'écriture. Pour vous permettre de les mener à bien, un budget d'un montant global de 1 300 000 euros sera déconcentré conformément au tableau de répartition que vous trouverez en annexe 2.

Je vous demande de bien vouloir désigner un collaborateur qui sera votre référent technique et pédagogique et aura la charge d'élaborer et de coordonner un programme départemental, dans le cadre d'un groupe de suivi rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (autres services de l'État, collectivités, associations, établissements d'enseignement, parents, personnalités

qualifiées). (Vous voudrez bien renseigner et transmettre au bureau DJEP 6, la fiche d'identification jointe en annexe 3).

Le groupe départemental d'incitation à la lecture et à l'écriture pourra utilement s'associer au comité départemental de pilotage des contrats éducatifs locaux. La future instruction sur les politiques éducatives territoriales reprendra cet objectif dans ses priorités.

Les centres de loisirs sans hébergement et les centres de vacances offrent également des conditions privilégiées d'intervention. Vous l'avez montré dès l'été 2002. Vous veillerez à associer les collectivités territoriales et les associations qui organisent ces accueils aux travaux du groupe départemental d'incitation à la lecture et à l'écriture. Vous insisterez pour qu'ils intègrent cette préoccupation à leur projet éducatif et pédagogique et mettent en place des actions pertinentes en liaison avec le réseau des bibliothèques et des librairies spécialisées dans le domaine de la littérature de jeunesse.

J'ai demandé à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire de procéder au même travail incitatif, au niveau national, en direction des grandes fédérations d'éducation populaire et de jeunesse organisatrices de centres, de façon à formaliser, dans le cadre des conventions qui les associent au ministère, les principes d'une collaboration efficace.

Tous les projets favorisant l'engagement des jeunes, qui rencontreront explicitement les objectifs de prévention, de lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire et d'incitation à la lecture et à l'écriture, feront l'objet d'une attention particulière de votre part. Ils pourront notamment être présentés sur le site internet de l'engagement, dès le mois de mars 2003.

Au niveau national, la DJEP s'est assuré le concours de divers partenaires. Elle a mis en place :

un comité de pilotage, chargé de coordonner, suivre et définir les procédures d'évaluation du programme.

Il est constitué de représentants de la DESCO (direction de l'enseignement scolaire), de la DPD (direction de la programmation et du développement), des services déconcentrés et des établissements nationaux de la jeunesse et des sports, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, du Centre national de documentation pédagogique et de cinq fédérations désignées par le CNAJEP (comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), CEMEA, FCPE, FRANCAS, FNLL, LFEPP ;

un conseil des associations-ressources dans les domaines du livre de jeunesse et des pratiques de lecture, prêtes à mettre leur expérience au service des projets que vous souhaiteriez voir se réaliser.

Il comprend des représentants de l'association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, de l'association Lire et faire lire, du centre de recherche et d'information sur la littérature de jeunesse, du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, du prix Chronos de la Fondation nationale de gérontologie et du prix des Incorruptibles du réseau national des libraires "Page".

Un site intranet dédié à ce programme d'actions sera prochainement ouvert et permettra la mise en réseau de l'ensemble des coordonnateurs départementaux, pour la communication en ligne d'informations, de témoignages d'expériences, de réflexions pédagogiques, de questionnements et de suggestions.

Vous serez conviés, soit le 28, soit le 29 janvier 2003, à un premier regroupement national des coordonnateurs départementaux qui se déroulera à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ce sera l'occasion d'échanger les informations, de recueillir vos remarques et propositions et d'accueillir les membres du conseil des associations-ressources qui témoigneront des expériences qui sont les leurs dans ce domaine.

Un second regroupement national des chefs de services et coordonnateurs départementaux, dont la date précise n'est pas encore arrêtée, aura lieu au mois de mars 2003, en collaboration

avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour vous fournir des éléments d'analyse du phénomène et des données historiques, statistiques et sociologiques déterminantes.

J'attire votre attention sur les stages du plan national de formation continue des personnels, qui ont trait à cette problématique.

Je souhaite que dans les initiatives que vous prendrez au niveau départemental, vous veilliez tout particulièrement à l'ouverture interprofessionnelle de vos actions de formation.

Au niveau régional, vous encouragerez les établissements et les associations, en charge de la formation continue des animateurs, à intégrer dans leurs programmes les éléments de connaissance et de méthode nécessaires à une intervention de qualité dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Enfin, il me paraît opportun que vous organisiez, au moins une fois par an, un regroupement interdépartemental (interrégional, si vous le jugez utile) rassemblant l'ensemble des services, institutions et associations impliqués. Vous arrêterez l'ordre du jour de ces regroupements en étroite collaboration avec les correspondants régionaux de l'ANLCI, les rectorats, les directions régionales des affaires culturelles, les structures régionales du livre et agences de coopération entre bibliothèques.